
Ville de Trois-Rivières

(2020, chapitre 100)

Règlement modifiant le Règlement autorisant le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Denis et décrétant un emprunt à cette fin de 445 000,00 \$ (2018, chapitre 18) afin de remplacer le bassin de taxation de l'annexe II

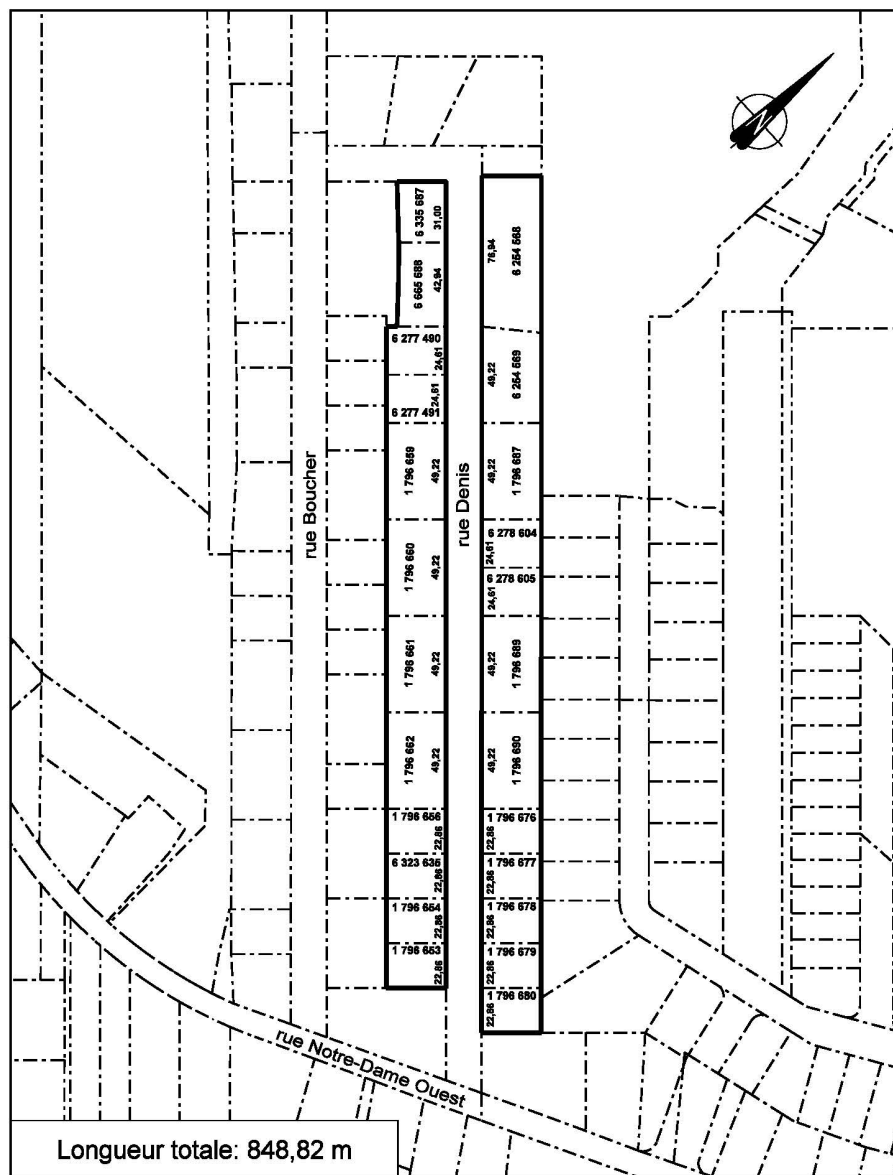
1. L'annexe II du Règlement autorisant le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Denis et décrétant un emprunt à cette fin de 445 000,00 \$ (2018, chapitre 18) est remplacé par la suivante :

Ville de Trois-Rivières (2018, chapitre 18)

ANNEXE II

BASSIN DE TAXATION

(Article 4)



2017_098_taxation_20200610.dgn 2020-06-10 11:10:52

- 2.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 7 juillet 2020.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Stéphanie Tremblay,
assistante-greffière